

## CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE MONTHYON

### Compte-rendu de la réunion publique de restitution – 01.04.2025

#### Intervenants

M. Pascal HIRAUX, Président du SMITOM du nord Seine-et-Marne

Mme Carole RIBEIRO, Vice-Présidente de Valor'Aisne

Mme Michelle BRUN, Directrice Générale des Services du SMITOM

Mme Justine BARTHE, Directrice Pôle Exploitation et Valorisation du SMITOM

Mme Carole LE BRETON, Directrice Générale des Services de Valor'Aisne

#### Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

*Environ 15 participants*

*Début de la réunion à 18h40*

#### ACCUEIL

Mme CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique.

M. HIRAUX remercie les citoyens de leur présence et se dit satisfait de la concertation et des échanges qui ont eu lieu lors de toutes les rencontres qui ont permis au SMITOM et à Valor'Aisne d'alimenter leurs réflexions sur le projet de modernisation de l'UVE de Monthyon.

#### RETOUR SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle que cette concertation non obligatoire est une initiative des élus du SMITOM et de Valor'Aisne menée en préalable du projet de modernisation de l'UVE. Cette concertation a permis d'informer les citoyens en amont du projet, de faire émerger les réflexions des citoyens quant aux besoins du territoire, de comprendre les attentes des habitants en matière d'information sur le fonctionnement de l'UVE et sur l'activité du SMITOM et de recenser les idées en matière de sensibilisation, prévention et communication par rapport à la gestion et au tri des déchets.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique que cette concertation a duré **3 mois** avec **différents temps-forts** et **des dispositifs variés**. Elle a démarré le 28 janvier 2025 avec une réunion publique de lancement, suivie de 3 permanences d'information mobiles qui ont permis d'aller à la rencontre des citoyens du territoire, de 2 visites de l'UVE, puis de 2 ateliers de réflexion thématiques avec les citoyens. Le premier portait sur les « incidences et les retombées du projet sur le territoire » et le second sur « les actions de prévention, de sensibilisation et de communication ». La réunion publique de restitution du jour vient clôturer ce cycle de concertation.

Cette concertation a permis d'échanger avec plus de 200 habitants du territoire. Des **outils de communication** (plaquette pédagogique, affiches, informations sur le site internet, publications sur les réseaux sociaux, spot radio) ont été réalisés et des supports mis à disposition pour recueillir les contributions des citoyens (adresse mail dédiée, registre en

ligne). Mme CAMPOS-BRÉTILLON remercie tous les citoyens de s'être mobilisés pour participer à cette concertation qui a été riche et fructueuse en échanges.

Mme Julie DUCHER rappelle que durant les différentes rencontres de la concertation un certain nombre de sujets récurrents ont émergé. Un aperçu est restitué sous forme de mots clés.



Certaines idées et constats ont par ailleurs fait quasiment l'unanimité, les citoyens étant majoritairement d'accord pour :

- Rénover l'UVE pour qu'elle soit **plus performante** et **plus respectueuse** de l'environnement, et qu'elle produise de l'énergie diversifiée (chaleur et électricité) ;
- Renforcer la **collaboration entre le SMITOM et l'exploitant** de l'UVE avec des objectifs de fonctionnement plus ambitieux ;
- Poursuivre et développer la **sensibilisation** aux déchets et au geste de tri auprès des citoyens, avec des actions ciblées pour certains publics ;
- Maintenir et développer les actions de **communication** sur la gestion des déchets.

Mme DUCHER précise que certaines interrogations ont été soulevées sur le projet : pourquoi un partenariat avec Valor'Aisne, impact du coût du projet sur le portefeuille des citoyens, impact de la redevance incitative sur le projet, impact de la modernisation de l'UVE sur l'emploi. Le SMITOM a répondu à toutes ces questions lors des différentes rencontres et lors des ateliers.

Sur le volet communication, un grand nombre de citoyens a évoqué les documentaires de désinformation sur le tri vus dans les médias, le fait que les règles de tri changent trop souvent et qu'il faut **rappeler régulièrement les bons gestes de tri** et plus spécifiquement envers les enfants et les habitants des logements collectifs. La problématique du suremballage est revenue à plusieurs reprises avec une forte demande de la part des citoyens de faire passer des messages auprès des industriels et des distributeurs pour lutter contre le suremballage.

Pour agir face aux mauvais gestes de tri, les habitants restent mitigés : certains sont pour les **sanctions financières**, d'autres sont plus nuancés et souhaitent des **actions renforcées de prévention et de sensibilisation** aux gestes de tri (de la pédagogie avant la sanction).

La question de la **redevance incitative**, notamment de la REOMI mise en place sur le territoire de la CCPMF, a été soulevée par quelques habitants qui ont exprimé une certaine incompréhension de son fonctionnement malgré les différentes communications réalisées par le SMITOM.

Enfin, durant les permanences mobiles, plusieurs citoyens ont proposé d'inverser les fréquences des collectes : collecte des bacs de tri plus fréquente que celle des bacs d'ordures ménagères.

## CONTRIBUTIONS CITOYENNES ET RÉFLEXIONS DU SMITOM

### Contributions citoyennes

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique que les contributions citoyennes ont été classées en 2 catégories :

1. **Contributions citoyennes liées à l'UVE** et aux futures actions qui pourraient être intégrées dans le futur contrat avec l'exploitant :
  - ⇒ **Performance environnementale** : aller au-delà des exigences réglementaires. À ce titre Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle qu'aujourd'hui le SMITOM va déjà au-delà des exigences réglementaires et l'impose à l'exploitant de l'UVE. Si ce seuil de performance n'est pas atteint par l'exploitant, celui-ci verse une compensation financière au SMITOM. Lors de l'atelier n°1, les citoyens ont proposé de mettre en place une incitation financière à la surperformance de l'équipement dans le futur contrat de l'exploitant.
  - ⇒ **Optimisation financière et innovation** : challenger encore plus l'exploitant pour qu'il soit force de proposition dans une démarche constante d'innovation et d'amélioration de l'UVE. Des idées ont été avancées pour générer plus de recettes: mettre en place de nouvelles mesures économiques incitatives, créer une prime à l'innovation, partager les économies réalisées, ...
  - ⇒ **Développement de l'emploi local** : intégrer dans le futur contrat de l'exploitant une clause d'insertion professionnelle, favoriser l'emploi local et valoriser via des campagnes de communication les métiers des employés de l'UVE pour rendre attractif le secteur.
  - ⇒ **Image et fonctionnement du site** : développer une flotte de « véhicules propres » dans une approche durable et responsable, entretenir les abords de l'UVE, travailler sur la gestion de la propreté des véhicules et des routes pour éviter que les déchets collectés se retrouvent sur les routes. Mme CAMPOS-BRÉTILLON précise de nouveau que la collecte n'est pas la compétence du SMITOM mais bien celle des collectivités.
  
2. **Contributions citoyennes liées à la communication** :
  - ⇒ Poursuivre les **actions de communication sur les gestes et les règles de tri** : rappeler aux habitants ce que l'on jette dans les différents bacs, et les différentes infrastructures à leur disposition (déchèteries, plateforme des déchets verts, ...).
  - ⇒ **Déconstruire les idées reçues** et notamment la désinformation faite par les médias (inutilité du tri, nouveau tri qui se fait avant l'incinération des déchets, ...), développer des campagnes de communication thématiques pour maintenir les citoyens mobilisés.
  - ⇒ Développer **des actions ciblées auprès de certains publics** comme la **jeune génération**, via des actions au sein des conseils municipaux des jeunes, les réseaux sociaux, des activités ludiques, ... Mais également auprès des **habitants des logements collectifs**, qu'il s'agisse de copropriétés privées ou de logements sociaux, avec un travail en partenariat avec les bailleurs et les syndicats de copropriété. Mme CAMPOS-BRÉTILLON précise que l'association Eco-partage qui était présente aux 2 ateliers et qui a été très constructive dans les échanges propose de travailler en collaboration avec le SMITOM pour mettre en place ces différents actions.
  - ⇒ Aller à la **rencontre des citoyens** en organisant des événements conviviaux sur le terrain autour de la thématique des déchets, les échanges en face à face ayant parfois plus d'impact que la communication digitale ou la communication papier.

## Réflexions du SMITOM

Le SMITOM retient de la concertation plusieurs éléments :

- L'UVE de Monthyon est **bien inscrite dans le paysage** ;

- Le **projet** de modernisation de l'UVE a été **bien accepté** d'une façon générale par les citoyens ;
- Le **SMITOM est bien perçu**, bien identifié, notamment grâce aux déchèteries qui sont très fréquentées par les habitants du territoire du SMITOM ;
- Le souhait des citoyens de maintenir et de développer les **actions de communication** ;
- Un site qui suscite **l'intérêt des citoyens**.

M. HIRAUX indique qu'il y eu une réelle **transparence** durant cette concertation avec des réponses factuelles apportées aux citoyens. Les élus du SMITOM ont écouté avec attention les remarques et réflexions des habitants, et cela les amène désormais à **repenser le projet et son modèle économique**. M. HIRAUX précise que cette réflexion est totalement partagée avec Valor'Aisne. En effet, les deux syndicats constatent un mouvement de réduction des déchets qui est en marche. De plus, la démographie de l'Aisne diminue, et le département de Seine-et-Marne, qui reste attractif, connaît certes une augmentation de sa population mais qui est en-deçà des projections. Tous ces éléments amènent le SMITOM à repenser le projet pour qu'il ne soit ni surdimensionné ni sous-dimensionné mais bien adapté aux besoins du territoire.

Pour ce qui concerne la REOMI mise en place sur le territoire de la CCMPF, M. HIRAUX explique qu'il y a eu une baisse de la production d'ordures ménagères de l'ordre de 20 à 25%. Ce chiffre reste toutefois peu révélateur à l'échelle du territoire du SMITOM, la CCMPF représentant 10% de la population de son territoire.

Mme RIBEIRO salue la concertation qui a été réalisée et félicite le SMITOM de cette initiative. La REOMI a été mise en place depuis 2015 sur la Communauté de Communes du Pays de la Serre. Les résultats ont été immédiats (-21% de déchets), ce qui a incité d'autres territoires à y recourir. Par ailleurs, les tonnages projetés dans les études prospectives ne sont effectivement plus d'actualité, d'où la nécessité de revoir le projet de l'UVE de Monthyon.

M. HIRAUX confirme poursuivre cette réflexion au sujet de l'UVE avec Valor'Aisne. Quant aux actions de communication, il précise que la concertation a permis de mettre en exergue la nécessité de **maintenir et de renforcer la communication du SMITOM**. La marge de progression quant au tri des déchets reste très importante : aujourd'hui, 78% des déchets du bac d'ordures ménagères sont évitables. Des réflexions se poursuivent en ce sens avec les adhérents en charge de la collecte. Par ailleurs, le SMITOM a remporté avec ses collectivités adhérentes l'appel à projet de Citéo visant à renforcer les actions sur les gestes de tri. Enfin, conformément aux propositions des citoyens, le SMITOM va développer ses actions sur le terrain, à l'image des permanences mobiles organisées durant la concertation.

Pour conclure sur le projet de modernisation de l'UVE, M. HIRAUX souligne l'importance de **retravailler sur un modèle économique** qui soit viable, qui réponde aux besoins du territoire et qui soit soutenable financièrement. La production énergétique et notamment la production de chaleur reste un élément clé de la réflexion.

## TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

**Question 1 : Comment Valor'Aisne procède pour calculer la REOMI : est-ce à la levée ou au poids ?**

Mme RIBEIRO explique que c'est à la levée et précise que peu d'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) résonne au poids. Les premiers retours ont démontré qu'il

y a parfois des mauvais comportements d'habitants qui mettent les déchets dans la poubelle de leurs voisins pour payer moins. Il est donc apparu plus judicieux et équitable d'appliquer la REOMI en fonction du nombre de levées.

**Question 2 : M. HIRAUX demande aux participants si la restitution est conforme aux échanges qui ont eu lieu durant cette concertation ?**

Un participant félicite la concertation et confirme que cette restitution est totalement conforme aux échanges. Par ailleurs, habitant la commune de Monthyon, il évoque son souhait de ne plus voir de déchets verts déposés de façon anarchique sur les terrains de la ville de Monthyon.

M. DECUYPÈRE, Maire de Monthyon, répond que ceci est arrivé une seule fois à titre exceptionnel pour rendre service à la société SOMOVAL. Le participant répond qu'il ne faut plus que cela arrive et pour cela il faudrait peut-être envisager d'agrandir l'aire de stockage des déchets verts du SMITOM ou de créer une nouvelle plateforme des déchets verts plus importante.

**Question 3 : Quels sont les profils qui sont recherchés pour travailler au sein de l'UVE ?**

M. HIRAUX précise que le domaine des déchets est un secteur qui recrute, car l'Homme continuera à produire des déchets pour quelques temps encore. Il invite M. ALCINA, directeur de l'exploitation de l'UVE et présent dans la salle à répondre. M. ALCINA précise qu'il y a des postes à pourvoir en maintenance, ce sont plutôt des profils de techniciens issus de formations type BTS électro-technique : chefs de quart, pontiers, ... Les profils de techniciens de maintenance industrielle, de conducteurs d'engins et d'ingénieurs pour encadrer les équipes sont également recherchés.

**Question 4 : La modernisation va-t-elle créer des emplois différents de ceux existants ?**

M. ALCINA répond qu'il s'agit des mêmes emplois. Il précise que l'exploitant peut, une fois la personne embauchée, financer des formations CACES en alternance, ces formations peuvent durer jusqu'à un an.

**Question 5 : Combien de salariés travaillent à l'UVE et au sein du SMITOM ? Y a-t-il des Monthyonnais qui travaillent au SMITOM ?**

Mme BRUN répond qu'une quarantaine de salariés travaille au sein de l'UVE et le SMITOM emploie une vingtaine de personnes, dont 2 Monthyonnais. Depuis l'origine du SMITOM il y a toujours eu des salariés habitant la ville de Monthyon. Mme BRUN précise que durant la période estivale, le SMITOM recrute des jeunes de Monthyon.

**Question 6 : Dans le projet de modernisation de l'UVE, doit-on s'attendre à une augmentation de la capacité ? Cela ne correspondrait pas forcément aux perspectives démographiques ni à la volonté de diminuer le tonnage d'ordures ménagères.**

M. HIRAUX précise que c'est exactement ce qui vient d'être démontré : le SMITOM est en train de revoir ses perspectives qui étaient de passer de 140 000 t/an de déchets traités et valorisés à 185 000 t/an. La concertation a permis au SMITOM de croiser les réflexions avec d'autres indices et a amené le SMITOM à repenser le dimensionnement de l'UVE pour ne pas qu'elle soit surdimensionnée. Il souligne qu'un modèle économique va ainsi être retravaillé, l'objectif étant de trouver un projet équilibré financièrement acceptable pour les adhérents du SMITOM, et non surdimensionné. M. HIRAUX indique le temps de la réflexion

nécessaire avec Valor'Aisne, le GAC (Groupement d'Autorités Concédantes) signé en décembre 2024 pour une période de 25 ans entre les deux syndicats permettant de poursuivre le travail partenarial. Par ailleurs, le SMITOM se fait accompagner de plusieurs bureaux d'études pour trouver le bon modèle économique et déterminer le projet de modernisation adapté pour l'UVE de Monthyon. M. HIRAUX rappelle ce qui a été dit en réunion publique de lancement le 28 janvier dernier : rien n'est arrêté sur le projet, la concertation étant organisée en amont pour écouter les citoyens et en tirer des enseignements. Le scénario travaillé par un bureau d'études indépendant et validé par les élus du SMITOM proposait la modernisation de 2 lignes de four, l'arrêt d'une ligne de four devenue obsolète et son remplacement par une ligne plus performante. Aujourd'hui, au regard des conclusions de la concertation et de la prospective démographique du bassin de vie, le SMITOM va poursuivre ces études pour questionner la pertinence de cette 3<sup>ème</sup> ligne de four.

Mme BRUN précise que le SMITOM continue à travailler en partenariat avec Valor'Aisne et rappelle que Valor'Aisne participerait à hauteur de 20% du montant des travaux du projet de modernisation de l'UVE, et ce, tout en n'étant pas propriétaire de l'équipement.

**Question 7 : Si d'autres communes ou départements souhaitaient venir traiter et valoriser leurs déchets au sein de l'UVE de Monthyon, quelle serait la position du SMITOM ?**

M. HIRAUX explique que si l'UVE traite les déchets provenant de Valor'Aisne, territoire qui correspond au sud de l'Aisne, c'est qu'il y a une certaine cohérence territoriale, l'objectif est de garder cette cohérence territoriale.

Mme BRUN rappelle que sur les 17 UVE implantées en Ile-de-France, 4 sont sur le département de la Seine-et-Marne, le département est donc bien pourvu en UVE.

M. HIRAUX invite les participants à venir visiter l'UVE et rappelle l'organisation de la Journée Environnement et Partage du SMITOM le 14 juin prochain sur le thème de la biodiversité.

## CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les citoyens, rappelle que les habitants peuvent déposer leurs contributions et remarques jusqu'au 12 avril 2025 sur le site du SMITOM [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr) et via l'adresse mail dédiée à la concertation [concertation@smitom-nord77.fr](mailto:concertation@smitom-nord77.fr). Elle précise que tous les supports et comptes-rendus de réunion sont également accessibles sur le site du SMITOM. Le bilan de la concertation sera publié dans les prochaines semaines.

*- Fin de la réunion à 19h30 -*